



Ministère de l'Intérieur

Secrétariat d'État à l'Égalité
entre les femmes et les hommes
et de la Lutte contre les discriminations

Le 22 novembre 2019

Communiqué de presse

Lancement d'une grille d'évaluation du danger commune aux forces de l'ordre face aux violences conjugales

Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur et Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations ont lancé aujourd'hui à Chaumont (52), une grille d'évaluation du danger commune aux forces de l'ordre face aux violences conjugales.

Dès le début du mandat, le Président de la République a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause de son quinquennat.

Cet engagement déterminé s'est concrétisé dans la mobilisation de tout le Gouvernement et des mesures nombreuses en faveur de l'égalité et pour combattre les violences conjugales.

Ainsi, une plateforme de signalement en ligne a été créée, le 3919 a été renforcé ou encore 5000 places d'hébergement pour les femmes victimes de violences ont été créées.

Il fallait cependant aller plus loin encore et c'est la raison pour laquelle le Premier ministre a lancé le 3 septembre, le Grenelle des violences conjugales.

L'objectif de ce Grenelle est d'assurer que les victimes soient toujours écoutées prises au sérieux et protégées de leurs agresseurs.

Afin de mieux protéger, il était nécessaire de donner aux policiers et aux gendarmes un outil commun et adapté pour évaluer le danger et agir en conséquence.

Suite à une concertation avec les associations et des victimes, une grille de 23 questions a été établie autour des principaux facteurs de risque. Dévoilée ce jour, cette grille sera diffusée dans tous les commissariats et dans toutes les brigades de gendarmerie. Plainte ou non, chaque policier et gendarme devra systématiquement poser les questions contenues dans la grille aux victimes qui se présentent devant eux.

Cette grille d'évaluation aura plusieurs objectifs :

- permettre aux forces de l'ordre d'avoir une appréciation précise et objective du danger encouru par les victimes et leurs enfants ;
- permettre de prendre les mesures adaptées pour mettre à l'abri la victime et ses enfants ;

permettre, au fil des questions, à la parole des victimes de se libérer et les convaincre de porter plainte.

Cette grille d'évaluation n'est pas figée. Le dispositif sera évalué pourra évoluer en fonction des retours obtenus.

Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, déclare : « Aujourd'hui, nous franchissons une étape nouvelle contre les violences conjugales. Cette grille d'évaluation est outil pertinent, adapté protecteur. Elle doit aider les forces de l'ordre dans leur engagement résolu contre les violences conjugales. Elle envoie un message clair à toutes les femmes qui subissent le joug de leur compagnon : vous serez entendues, prises au sérieux et protégées face à vos bourreaux. »

Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, déclare : « *La détermination de l'ensemble du Gouvernement est nécessaire pour combattre le fléau des violences conjugales. Je suis fière que nous puissions la montrer aujourd'hui en dévoilant une grille d'évaluation essentielle pour mieux protéger les femmes, leurs enfants et éviter qu'elles se retrouvent livrées à elles-mêmes.* »

Service de presse de M. Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur

01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr

Service de presse de Mme Marlène SCHIAPPA, secrétariat d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations :

01 42 75 62 75 - presse-seefh@pm.gouv.fr